ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

syndics

Question écrite n° 122429

Texte de la question

M. Gérard Weber attire l'attention de M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement sur le refus des syndics de copropriété d'exécuter les décisions votées par les assemblées de copropriétaire. Il le prie de bien vouloir lui préciser les recours à la disposition des copropriétaires et les sanctions encourues par les syndics en cas de non-exécution.

Données clés

Auteur : M. Gérard Weber
Circonscription : Ardèche (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 122429
Rubrique : Copropriété
Ministère interrogé : emploi, cohésion sociale et logement
Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 24 avril 2007, page 3899